



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 7470

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème récurrent des retraités non salariés agricoles. Dans le paysage social français, les retraités non salariés agricoles représentent environ 1 850 000 personnes. Malgré la mise en place de divers plans de revalorisation depuis 1994, plus de deux retraités sur trois percevraient des retraites bien inférieures au minimum vieillesse, et cela malgré une carrière complète en agriculture. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de permettre aux retraités non salariés agricoles et à leurs conjoints d'avoir une pension revalorisée.

Texte de la réponse

Pour tenir compte de la situation difficile des anciens agriculteurs les plus modestes, un plan pluriannuel de revalorisation des retraites, spécifique à l'agriculture, a été établi. Il a permis de garantir aux non-salariés qui ont cotisé toute leur carrière dans le régime, soit trente-sept années et demie, une pension au moins égale au minimum vieillesse (7 455,30 euros) pour les exploitants et au minimum vieillesse différentiel (5 918,86 euros) pour les conjoints et les aides familiaux. Plus récemment, le seuil d'accès aux revalorisations a été réduit. C'est ainsi que les pensions de 300 000 anciens agriculteurs à carrière incomplète ont été revalorisées en janvier 2007, pour un coût de 162 millions d'euros et le seront encore au 1er janvier 2008. Ces améliorations représentent un effort budgétaire de 205 millions d'euros par an en 2008. Il reste, malgré ces améliorations, des situations difficiles et le ministre de l'agriculture et de la pêche, veillera à ce qu'elles soient examinées dans le cadre du rendez-vous sur les retraites 2008 ; un effort particulier devra être fait pour améliorer les pensions des agriculteurs les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7470

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6217

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8002